Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260422-D22042607-DE

CCAA Landes - Gers

Séance du 22/04/2026

Délibération N°220426/07

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	40
Excusés :	1
Pouvoirs : …	1
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 22 avril 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 9 avril 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à Eugénie les Bains.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITAU Corinne, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DOS SANTOS Sabine, DUCOURNAU Benjamin, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, ROBERT Daniel, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, MINVIELLE Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoit,

Excusés : DESTOUET Aurélien

Pouvoirs : DESTOUET Aurélien à BERDOULET Cédric

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260422-D22042607-DE

Objet : Création d'un emploi permanent d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet

Le Conseil Communautaire,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L.332-8 du code général de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet afin d'assurer la direction de la halte-garderie le Jardin à Malices,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **de créer un emploi permanent à temps complet d'Educateur de jeunes enfants de catégorie hiérarchique A à compter du 1er juillet 2026,**
- **que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la communauté de communes,**
- **que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : responsable du multi-accueil « Le Jardin à Malices »,**
- **que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,**
- **que Monsieur le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES